

Assainissement 49  
Chez Jean Couratier  
7 Grand'Rue  
49250 Saint Mathurin sur Loire

Le 11 février 2009

Monsieur le Président  
De l'Intercommunalité

Monsieur le Président,

Suite à la Directive Européenne du 21 mai 1991, la loi sur l'eau en janvier 1992 et la LEMA en décembre 2006 ont donné la compétence assainissement aux communes et leur ont demandé de mettre en place un SPANC avant le 31 décembre 2005. Avec deux missions. L'une, obligatoire, est de contrôler la conception, la réalisation et le fonctionnement des installations en cours de réalisation ou existantes. L'autre, facultative, est de proposer l'entretien et la réhabilitation à ceux qui le demandent.

Dans les faits, et le plus souvent, la compétence a été transférée à l'intercommunalité privant les habitants de nos zones rurales de la discussion de ce sujet avec leurs Elus locaux. Et le SPANC ne reçoit que la mission obligatoire.

Pour l'usager et pour la nature cette situation est la moins désirable : elle n'est pas performante, elle n'est pas équitable et elle n'est pas économiquement acceptable.  
Pas performante : le seul contrôle sans garantie d'un bon entretien n'assure pas que les eaux retournées à la nature sont durablement épurées.  
Pas équitable car les usagers isolés ne sont pas éligibles aux aides publiques alors qu'ils ont largement contribué à constituer celles qui sont distribuées au collectif.  
Pas économiquement acceptable car l'exigence de réhabilitation qui peut résulter de la visite se traduit pas une dépense brutale de plusieurs milliers d'euros totalement insupportable pour nombreux budgets ; et plus particulièrement au cours de la période difficile que nous connaissons.

Des milliers personnes en France qui ont fait ce constat se sont rassemblées en associations pour demander que soit mise en place une solution durablement performante, équitable et économiquement acceptable. Assainissement49, fédère la dizaine d'associations du Maine et Loire qui accueillent près d'un millier de foyers habitant dans plus de trente communes.

Assainissement49 vous demande de rechercher avec les habitants des communes rassemblées dans l'intercommunalité que vous présidez et qui dépendent de l'ANC ou avec leurs représentants des solutions qui soient plus désirables que celle qui est aujourd'hui la plus courante.

.../...

[www.assainissement49.fr](http://www.assainissement49.fr)  
[ecriveznous@assainissement49.fr](mailto:ecriveznous@assainissement49.fr)

Assainissement fait des propositions et formule des demandes. Nous sommes disponibles pour venir les expliquer au cours d'une rencontre que vous voudrez bien nous proposer.

- Que le SPANC offre l'entretien et la réhabilitation.
- Que les CR de visite ne soient envoyés qu'après que toutes les visites seront terminées et pas avant la publication des nouvelles prescriptions techniques.
- Qu'un Service Public unifié traite collectif et non collectif en échange d'une même redevance. Nous sommes confortés dans cette demande par les conclusions du Comité Opérationnel 17 du Grenelle de l'Environnement.
- Que le Conseil Général invite tous les acteurs, y compris les usagers, à rechercher ensemble les meilleures pratiques, à les consigner dans une Charte ANC et à s'engager à la respecter.
- Que des aides publiques viennent en complément d'un droit d'adhésion pour permettre de réhabiliter les stations jugées défectueuses lors de la première visite.
- Que le collectif soit étendu et des semi collectifs créés là où c'est économiquement raisonnable ; à commencer par les zones ZAC.

Au cours d'une telle réunion, nous voudrions préciser chaque proposition et expliquer les avantages qu'il faut en attendre.

Assainissement49 est convaincue que les Élus, qui doivent mettre la loi en œuvre, et les usagers, qui doivent s'y conformer, ont à rechercher ensemble les meilleures façons d'aboutir à une solution durablement performante, véritablement équitable et économiquement acceptable. De nombreuses expériences autour de nous démontrent que c'est possible. Assainissement49 est disposée à aider à cette recherche en partageant les informations accumulées et les analyses réalisées.

Dans l'attente d'une rencontre avec les personnes que vous désignerez, je vous présente, Monsieur le Président, au nom d'Assainissement49, mes respectueuses salutations.